

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 30 JUIN 2011

L'an deux mil onze, le trente juin, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de Gamaches-en-Vexin se sont réunis en conseil extra-ordinaire sous la présidence de Madame Perrine FORZY, dans la salle de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire, le 28 juin 2011.

Etaient présents : Perrine FORZY, Patricia LEROUX, Francis LORiot, , Benoît MORELLET, Anne SIGWALT, Bruno TAUNIN

Absents excusés : Danièle LEMETAIS, Guillaume VOELTZEL, Alexandre QUILLET, Serge MOREL

Secrétaire de séance : Bruno Taunin

Membres en exercice : 10

Pouvoir de Danièle LEMETAIS à Perrine FORZY

L'ordre du jour a été étudié comme suit

Organisation :

Madame le Maire informe les conseillers que la scolarisation des enfants de Gamaches à Etrépagny n'est pas possible malgré les assurances d'ouverture de deux classes dans les écoles sterpinaciennes données à M. le Maire d'Etrépagny et Mme Blanckaert son adjointe par Mme la Sous-préfète et M. l'Inspecteur d'Education Nationale, si les enfants de Gamaches y étaient scolarisés l'année prochaine.

Suite à une démarche effectuée auprès des membres du SIVOS ANTGV, leur conseil syndical a délibéré favorablement hier soir pour l'accueil des enfants de Gamaches dans leur RPI moyennant notre participation financière. Cette dernière sera fonction de l'ensemble des frais de fonctionnement de leur SIVOS moins les recettes de régies de cantine et de garderie du dernier compte administratif, et du nombre d'enfants scolarisés de l'année scolaire à venir.

Le montant de participation par enfant pour l'année scolaire 2011/2012 ne sera donc plus de 1 200€ comme annoncé précédemment mais de 974€.

Après en avoir délibéré,

Les membres présents du Conseil, à l'unanimité, décident la scolarisation des élèves de classes maternelles et primaires dans le RPI ANTGV et autorise Madame le Maire à signer la convention.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h.